

Réunion régionale des opérateurs et animateurs Natura 2000
14 novembre 2013 à Mèze

[Relevé des discussions et échanges](#)

1. Introduction : Jacques Regad

Présentation des chantiers nationaux :

Un chantier important au niveau national constitue le projet de loi cadre sur la biodiversité. Celle-ci inclut :

- la création d'une « Agence nationale biodiversité » : les arbitrages sont actuellement en discussion sur le périmètre et le contenu de cette nouvelle agence ;
- un chantier de simplification administrative : ce chantier est lié à la modernisation du droit de l'environnement et comporte des expérimentations sur la simplification des démarches administratives. Trois départements de la région vont expérimenter en 2014 l'autorisation unique dans le cadre des IOTA.

Chantiers régionaux :

- SRCE : ce schéma est un outil très complexe. Il offrira un cadre d'action pour intégrer les infrastructures vertes et bleues dans la planification territoriale, permettant de lutter contre la fragmentation et la destruction des habitats naturels. Les échéances visées sont fin 2014 pour l'approbation du plan d'action.
- Programmation financière : on termine actuellement le programme 2007-2013 pour passer à un nouveau programme 2014-2020. Le passage entre ces deux programmes est forcément inconfortable pour tout le monde et tous les efforts seront faits pour assurer la continuité des actions Natura 2000.
- Programmes de connaissances : un vaste chantier sur l'inventaire du patrimoine géologique se terminera début janvier 2014 par l'organisation d'un colloque sur ce patrimoine. Le SINP continuera à organiser et recenser l'ensemble des données naturalistes. Une valorisation des données acquises dans le cadre de Natura 2000 est prévue mais nécessitant encore un travail important de mise en forme.
- GT séquence éviter/réduire/compenser : un travail de fond a été lancé en 2013 pour mieux intégrer les questions environnementales et la séquence ERC dans la conception des projets. Un protocole de travail Etat/Conseil régional a été signé en juillet 2013 visant une amélioration des documents de cadrage et l'amélioration des instruments de compensation environnementale.

Natura 2000 :

- objectif atteint sur le lancement de tous les documents d'objectifs avant fin 2013 ; la majorité des sites sont en animation ;
- après le travail sur les docobs, la question cruciale se pose en termes de priorisation des actions à mener ;
- la force de Natura 2000 consiste en l'implication des acteurs au niveau local et au sein des territoires ;
- concernant le financement des actions Natura 2000, les services de l'Etat restent mobilisés.

1. Information générale (cf diaporama général) :

Données SIG :

Il est demandé aux animateurs, en lien avec les DDT, de faire un état des lieux des données SIG et de leur conformité avec le cahier des charges DREAL. Cet état des lieux déterminera, entre autres, la nécessité de faire des inventaires complémentaires ou de procéder à une mise à jour du docob.

Le CBN a pour mission en 2014 de procéder à une vérification des données habitats sur la base des informations SIG fournies.

Diffusion des données SIG des DOCOB :

Une convention d'échange de données SIG peut être établit entre l'opérateur Natura 2000 et un porteur de projet, afin de diffuser les données SIG des DOCOB (après validation par la DREAL LR, de ces données). Voir le modèle de convention DREAL LR disponible sur le site Internet de la DREAL LR (rubrique Natura 2000).

Charte Natura 2000 :

Un document d'objectifs ne peut être approuvé qu'en présence de la charte Natura 2000. Celle-ci ne peut contenir que des engagements généraux ou relatifs aux activités, et la présence d'engagements relatifs aux milieux, permettant de bénéficier de l'exonération de la TFNB, n'est pas obligatoire. L'exonération de la TFNB ne peut pas être demandée en adhérant seulement aux engagements généraux.

Mise à jour des docobs :

La mise à jour des docobs n'est pas systématique et elle est basée sur un bilan qui doit être réalisé de manière périodique sur le site (tous les 3 ans). Il n'y a plus de durée officielle du document d'objectifs.

Natura 2000 en mer :

Présentation de l'avancement de la démarche pour les sites marins (cf diaporama général)

2. Evaluation de l'état de conservation (cf. diaporama général)

Questions posées :

- guides « espèces » à l'échelle du site : un travail est en cours au MNHN sur les espèces hors oiseaux et espèces marines (guide existant)
- choix des mares temporaires méditerranéennes de la région pour le guide MNHN : le choix a été validé par le CBN afin de couvrir toutes les situations présentes : déclinaisons de l'habitat, conditions stationnelles, état de conservation.

3. Fonds européens et financements (cf. présentation du CR et diaporama général)

FEDER :

L'objectif de valorisation touristique des sites naturels est défendu par l'Europe et le Conseil régional. La Commission Européenne favorise actuellement la croissance économique et les programmes d'investissement. Les dossiers relatifs à la préservation de la biodiversité comportaient des montants trop faibles pour avoir un effet de levier. Seuls seront alors retenus des dossiers ayant une portée régionale et des montants au-delà de 50 000 €. Le volet connaissance et suivi n'est plus retenu dans le futur programme.

Les OGS étant suivies par la DG Tourisme et non par la DG Environnement, une articulation reste à trouver entre les deux directions pour le financement d'actions en faveur de ces sites.

FEADER :

Le fonds FEADER permettra de financer les actions relevant de Natura 2000. Des échanges sont en cours entre le Conseil régional et la DREAL afin de définir les modalités de financement de Natura 2000 pour la période 2014-2020.

Financement de l'animation en 2014 :

Les conditions de financement pour l'année 2014 ne sont pas encore connues. Des incertitudes subsistent sur la possibilité de mobiliser le volet de transition pour l'animation des sites tel qu'il sera mobilisé pour le financement des mesures agro-environnementales. Un certain nombre de dossiers d'animation ont été anticipés afin d'éviter des licenciements à la fin de l'année. Des consignes plus claires seront données en fin d'année en fonction des modalités de financement envisagées par le Ministère. La DREAL est très consciente de cette position inconfortable dans laquelle peuvent se trouver certains animateurs Natura 2000 et elle fera tout le nécessaire pour assurer une continuité en 2014.

MAE:

L'année 2014 sera une année de transition entre l'ancien et le nouveau programme du développement rural. Une continuité dans la contractualisation des MAE est assurée par la mise en place d'un dispositif de transition. L'animation des MAE continuera alors selon les mêmes modalités qu'en 2013. L'étude lancée par la DREAL sur l'efficacité du dispositif d'accompagnement permettra d'ajuster et de revoir les modalités d'animation pour la prochaine période de programme européen.

Le cadrage national n'étant pas encore stabilisé, il est encore trop tôt pour présenter le nouveau dispositif des MAEC.

4. Evaluation des incidences (cf. diaporama général) :

Une question est posée sur l'utilisation de la clause de sauvegarde en LR. Cette clause n'a été mobilisée qu'une fois dans le département de l'Hérault pour un projet qui était soumis à la nécessité de réaliser une évaluation des incidences en application de la deuxième liste locale. Le projet étant antérieur à la mise en application de cette deuxième liste, la DDTM34 a décidé de mobiliser cette clause et le pétitionnaire était obligé de réaliser une évaluation des incidences. La mobilisation de cette clause reste très marginale et conditionnée au fait d'avoir des informations en amont.

Localisation et connaissance des mesures compensatoires mises en place sur un territoire et plus particulièrement en site Natura 2000 ? Un projet de Base de données sur les mesures compensatoires est en cours au sein de la DREAL afin de recenser et géolocaliser les mesures compensatoires. Ceci permettra un suivi des territoires concernés et d'éviter qu'ils soient détruits par d'autres projets ou qu'ils fassent l'objet de contrats Natura 2000. Cette BD sera accessible dans un premier temps aux services de l'Etat et la possibilité de donner accès aux opérateurs sera évaluée dans un deuxième temps.

5. Contrôles réalisés par l'ASP (cf diaporama) :

- **Périodes de contrôles sur place réalisés par l'ASP ?** Les contrôles ont généralement lieu entre les mois de juillet et octobre. Cela permet notamment le contrôle des engagements tel que Herbe O7. Ils sont réalisés plutôt en deuxième année de contractualisation.

- Les **plans de gestion** sont utilisés pour le contrôle et le contrôleur vérifie le respect des engagements sur place. En cas de décalage entre le Plan de gestion et les réalités de terrain, le contrôleur constate tous les dysfonctionnements et prend contact avec l'agriculteur pour demander des compléments d'informations. Ceci permet notamment de prendre en compte des irrégularités provoquées par des aléas climatiques.

- **Erreurs sur la localisation des engagements ?** Des outils cartographiques sont mis à la disposition des agriculteurs. Si des erreurs sont constatés, l'ASP prend contact avec l'agriculteur et vérifie, notamment à travers le cahier d'enregistrement des pratiques, que les engagements ont bien été respectés.

- Les agriculteurs sont généralement avertis des contrôles réalisés par l'ASP.

- L'ASP transmet une fois par an le bilan des contrôles réalisés aux DDT.

- Les **contrôles sur la mesure 323A** sont souvent réalisés à partir des demandes de paiement. L'ensemble des pièces justifiant les dépenses réalisées est analysé : salaire, prestations, frais de déplacement. Pour justifier les salaires d'une personne, le bulletin de salaire, les charges salariales et le temps passé (agenda, compte rendu de réunion, formations) sont vérifiés.

- Question sur le contrôle détaillé des différentes postes indiqués dans la convention ? Le nombre de jours affectés à une action est contrôlé en lien avec ce qui est déclaré au moment de la demande de paiement intervient en 2013. Il faut garder tous les justificatifs permettant de justifier les dépenses réalisées.

- **Manque de publicité** constaté pour des opérations > 50 000 €. Ce manque est constaté pour une grande partie des dossiers contrôlés. Cette anomalie peut rapidement être corrigée. Concernant des panneaux réalisés avec l'aide du FEADER, ceux-ci doivent rester en place au minimum pendant 5 ans.

6. Police de la nature (cf diaporama) :

Les MISEN ne sont pas mises en place dans chaque département mais c'est bien l'objectif visé. La coordination des services de police est mise en œuvre par les DDTM. Les gestionnaires de sites peuvent utilement être associés à l'identification des enjeux départementaux du plan de contrôle. Le cas échéant, les gestionnaires peuvent être à l'initiative d'actions locales faisant intervenir différents services de polices (ex : opérations « coup de poing »)

7. Questions diverses :

SINP :

Quelles sont les évolutions du SINP ? Chaque année, le comité régional du SINP se réunit avec l'ensemble des têtes de pôles. Un groupe de travail sur les données Natura 2000 pourrait être organisé sur une demi-journée.

Label Natura 2000 :

D'après les informations apportées par l'ATEN, le bureau Natura 2000 a pris un avocat pour éclaircir la question sur l'utilisation du label Natura 2000 et le GT mis en place sur cette question a été relancé. Il ressort des premières réflexions, que l'utilisation de ce label à des fins commerciales n'est pas possible. Il est envisagé de pouvoir utiliser le logo Natura 2000 dans le but de valoriser les acteurs ou les actions non commerciales.

Association des animateurs Natura 2000 :

Une partie des animateurs Natura 2000 s'est constituée en association afin de mieux échanger entre eux sur des dossiers et questions techniques liées à leur travail d'animation. La question, de prendre en charge une partie du temps consacrés par les animateurs Natura 2000 pour cette association, est posée et sera analysée par la DREAL en lien avec les DDT.

Une autre association s'est également constituée au niveau national (N2000 France) regroupant pour le moment un certain nombre d'animateurs et personnes actives dans Natura 2000 dans l'Est de la France.